



Procédure à suivre pour les enfants de l'accueil parascolaire Pic & Croc

La procédure à suivre en cas d'accident d'un enfant fréquentant notre structure est la suivante :

1. La direction ou l'adjoint de direction avertit par téléphone les représentants légaux de l'enfant qui donnent les indications de l'endroit où celui-ci doit être amené
2. Si les représentants légaux de l'enfant ne peuvent être joints, la direction ou l'adjoint de direction téléphonera au 144, selon la gravité, afin que l'enfant soit transporté dans la structure adaptée à son cas

En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance de cette procédure et l'acceptez.

Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant: _____

Signature des représentants légaux :

Date :



Une fois rempli, ce document doit être téléchargé par vos soins dans votre compte MonPortail sous l'onglet « téléchargements », « Documents transmis à l'administration ».